

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/GC/W/163

9 avril 1999

(99-1415)

Conseil général

Original: espagnol

## PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE 1999

### Négociations sur l'agriculture

*Communication de Cuba, d'El Salvador, du Honduras, du Nicaragua,  
du Pakistan et de la République dominicaine*

La Mission permanente de Cuba a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 25 mars 1999.

#### 1. Introduction

Après avoir accepté les Accords de l'OMC, les pays en développement n'ont pas bénéficié, pour leurs exportations de produits agricoles, d'un meilleur accès aux marchés des pays développés. Les raisons en sont notamment les suivantes: maintien des crêtes tarifaires, réduction sélective des droits de douane, progressivité des droits, insuffisance des arrangements concernant l'accès minimal aux marchés, et prescriptions liées aux normes sanitaires et phytosanitaires.

#### 2. Proposition

Afin de corriger ces déséquilibres et de permettre aux pays en développement d'avoir un accès effectif aux marchés, il conviendra, dans les prochaines négociations, de tenir compte des éléments suivants:

##### a) Accès aux marchés

Améliorer considérablement l'accès aux marchés pour les principaux produits d'exportation des pays en développement par les moyens ci-après: réduction effective des crêtes tarifaires, augmentation progressive du volume des contingents tarifaires, baisse des droits perçus dans le cadre des contingents tarifaires, administration plus transparente des contingents tarifaires et élimination des obstacles non tarifaires. De même, la clause de sauvegarde spéciale ne devra pas être appliquée aux produits qui présentent un intérêt pour les pays en développement.

##### b) Soutien interne

Accorder une certaine flexibilité et des facilités aux pays en développement pour qu'ils puissent avoir recours au soutien interne dans le secteur agricole, si celui-ci vise à améliorer la commercialisation, le transport et la diversification de la production agricole et à assurer le respect des normes sanitaires et phytosanitaires.

c) Attention particulière à accorder aux pays importateurs nets de produits alimentaires

Améliorer l'accès aux marchés pour les produits en provenance de pays importateurs nets de produits alimentaires afin que ceux-ci puissent accroître leurs recettes d'exportation et ainsi faire face aux augmentations du coût de leurs importations de produits alimentaires.

Engagements des pays développés en matière d'aide financière et d'assistance technique pour permettre aux pays en développement de diversifier leur production et d'améliorer leur productivité dans le secteur agricole et de faire face aux augmentations du coût de leurs importations de produits alimentaires.

d) Préoccupations non commerciales des pays en développement, notamment ceux dont l'économie est petite et vulnérable

Élaborer un ensemble de mesures, non visées par les engagements de réduction, ayant pour but d'améliorer la sécurité alimentaire nationale, de maintenir le niveau de vie de la population rurale et de protéger l'environnement.

Accorder aux pays victimes de catastrophes naturelles une certaine flexibilité en ce qui concerne le respect des dispositions relatives à l'agriculture et permettre l'application provisoire de mesures de soutien interne visant à relancer la production nationale.

---